

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 MARS 2015



L'an deux mille quinze, le quatre mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur VELAY Robert, Maire.

Présents M.M.:

VELAY R. - CORPORANDY P. - DAVID J.-P. - PEYRE J. - MICOL G. - JACQUEMOUD P. - COLLE E. - FACCHINI M. - GALTRAIN P. - DROGREY C. - AUTRAN C. - PIGNATO L. - AUTHIER J.-C. - GRILLI N. - CERESA C.

Pouvoirs M.M.:

NOEL M.-J. à PEYRE J.

REDELSPERGER A.-M. à COLLE E.

VIZZA E. à MICOL G. ZATILLA A. à GALTRAIN P.

Les conseillers présents, au nombre de quinze, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, conformément à l'article 29 du Code des Communes : Madame Laura PIGNATO a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du compte-rendu du 18 décembre 2014

Adopté à l'unanimité.

1. <u>DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MANDAT DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DU CAMPING MUNICIPAL</u>

Monsieur le Maire rappelle la délibération 50/2011 en date du 25 octobre 2011 concernant les travaux de réaménagement du camping municipal et dans laquelle le Conseil Municipal avait décidé de confier la délégation de la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la Communauté de Communes des Vallées d'Azur.

Compte tenu de l'évolution des dépenses et des recettes par rapport au prévisionnel, Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention de mandat et d'y ajouter, comme le prévoit dorénavant de façon optionnelle la Communauté de Communes Alpes d'Azur, une assistance technique, en plus de l'assistance administrative déjà prévue. Le nouveau montant des trayaux s'élève à 1 512 455,60 € TTC.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

2. GESTION DU CAMPING: CHOIX DU MODE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que le camping municipal doit ouvrir ses portes au 1^{er} juillet 2015. Il est donc nécessaire de décider du mode de gestion qui sera mis en œuvre.

La première solution étudiée par la commission « traditions, patrimoine, camping, tourisme », à savoir la convention d'occupation temporaire du domaine public, ne semblant pas adaptée, il est rappelé que les modes de gestion d'un service public sont principalement les suivants :

La régie directe

La régie dotée de la seule autonomie financière

- La régle personnalisée

- La délégation de service public à une société de droit privé autonome.

La délégation de service public (DSP) est une procédure relativement lourde et longue à mettre en œuvre et certains délais incompressibles risquent de ne pas permettre l'ouverture du

camping à temps.

C'est pourquoi, avant de lancer une DSP en bonne et due forme dès la deuxième ou troisième année d'exploitation, Monsieur le Maire propose au Conseil que la commission « traditions, patrimoine, camping, tourisme » travaille sur l'opportunité et la faisabilité de la mise en place d'une régle communale pour l'année 2015.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

3. BILAN MORAL ET FINANCIER 2014 DU SERVICE « SPORT - CULTURE - ASSOCIATIONS - ANIMATIONS »

Monsieur Joseph PEYRE, Adjoint au Sport, à la Culture et la Vie Associative présente le bilan moral et financier 2014 du service.

Il explique que la part communale allouée aux manifestations a été maintenue à son niveau habituel soit 85 210,94 € en 2014, auxquels s'ajoutent 15 157,54 € de frais généraux habituels (électricité, photocopieur, téléphone, frais de mission…), soit un total de 100 368,48 €. En contrepartie, d'importantes subventions du Conseil général, du Conseil régional, de la CAF et de l'Europe (FEADER) ont été obtenues, pour un montant total de 97 240,50 €.

Monsieur Joseph PEYRE précise que le budget a été respecté et qu'il a permis une fois de plus de proposer une programmation culturelle et de loisirs de grande qualité tout au long de l'année. Le succès des événements ne s'est pas démenti et le public a été au rendez-vous.

4. <u>DEMANDE DE SUBVENTION « FAIRE DU TERRITOIRE UNE ŒUVRE D'ART » (SCENE DE CIRQUE)</u>

Monsieur Joseph PEYRE, adjoint au Sport, à la Culture et à la Vie Associative, rappelle au Conseil que le service « Sport - Culture - Associations - Animations » réalise depuis 9 ans le festival de cirque actuel *Scène de Cirque*.

Ce festival a pour vocation de permettre aux habitants de la commune, et plus largement du territoire du Pays Vallées d'Azur Mercantour, un accès à la culture à travers la découverte du cirque contemporain. Aussi, Scène de Cirque accueille aujourd'hui près de 4 500 spectateurs sur quatre jours tandis que le territoire du bassin de vie compte 9 810 habitants. Cette année, Scène de Cirque fêtera ses 10 ans. A cette occasion le projet est de « faire du territoire une œuvre d'art vivante », à travers :

- La création de la chanson du festival *Scène de Cirque* et de son clip en impliquant les habitants du Pays de 10 à 77 ans ;
- La sensibilisation de publics cible à la musique et au cirque actuel;
- La réalisation, en amont du festival, dans une circonférence d'environ 30 km autour de Puget-Théniers, d'une exposition contemporaine à ciel ouvert par le biais du

street art:

 Le recrutement d'un stagiaire qui aura pour mission d'améliorer les outils de communication et de structuration du festival.

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du Contrat de Pays signé entre la Région PACA et le Pays Vallées d'Azur Mercantour, repose sur la volonté d'une ouverture de l'offre culturelle existante à l'ensemble des habitants du Pays.

Afin de mener à bien cette opération, Monsieur Joseph PEYRE demande au Conseil de bien vouloir valider le projet et propose de solliciter l'aide financière du Conseil Régional selon les modalités suivantes :

- Une subvention à hauteur de 50% du montant total de la dépense de fonctionnement estimée à 40 000 € TTC, soit 20 000,00 € TTC.
- Une subvention à hauteur de 80% du montant total de la dépense d'investissement estimée à 25 000 € HT, soit 20 000 € HT.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

5. FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DU GYMNASE AUGUSTE BLANQUI HORS TEMPS SCOLAIRE

Monsieur Joseph PEYRE, adjoint au Sport, à la Culture et à la Vie Associative, explique que les associations locales demandent régulièrement à disposer du gymnase Auguste Blanqui en dehors du temps scolaire.

Afin de compenser les dépenses d'entretien engendrées par l'utilisation de cette infrastructure, il propose de fixer un tarif de location qui s'appliquerait pour les périodes suivantes : vacances de la Toussaint, vacances de février et vacances de printemps.

Il suggère de mettre en place les tarifs suivants :

| | Taux horaire |
|---|--------------|
| Associations locales | 10,00 € |
| Associations extérieures à la commune | 20,00 € |
| | Caution |
| Associations locales qui n'utilisent pas le gymnase en temps scolaire | 230,00 € |
| Associations extérieures à la commune | 750,00 € |

Monsieur Joseph PEYRE propose que ces tarifs soient applicables dès les vacances de printemps de cette année.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de créer 3 postes pour un accroissement temporaire d'activité :

- Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 27.11.2014,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'1 emploi d'animateur territorial non permanent (d'une durée d'un an) à temps non complet à raison de 17h30 par semaine, afin d'assurer les missions relatives à la gestion du service « Sport - Culture - Associations - Animations », en l'absence de la responsable pour congé individuel de formation.
- 2. la création de 2 emplois d'adjoints administratifs non permanents (d'une durée de 6 ou 7 mois et 3 mois) à temps complet à raison de 35 heures par semaine, afin d'assurer les missions d'accueil touristique, étant donné que l'Association Provence Val d'Azur est en liquidation judiciaire et n'assurera donc plus ces fonctions.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

7. REGULARISATION DE CONGES PAYES

De mai à décembre 2014 ont été versées à tort des indemnités de congés payés à Olivier SPESSOTTO, opérateur territorial des activités physiques et sportives, soit un montant total de 1587,03 €.

Etant donné qu'il s'agit d'une erreur de l'administration et que le remboursement total de ces indemnités feraient subir un préjudice important à l'agent, Monsieur le Maire propose de demander le remboursement de la moitié de la somme versée à tort uniquement, soit : 793.50 €.

Approbation du Conseil Municipal, voté à la majorité.

Contre: GRILLI N.

8. MARCHES PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en date du 7 novembre 2014 ont été lancés simultanément deux marchés à procédure adaptée pour la construction de vestiaires et sanitaires au stade de football du Savé : l'un en traditionnel et l'autre en modulaire.

Il apparaît une différence de prix entre ces deux marchés de 6 606,20 € HT.

Monsieur le Maire indique que le coût du projet en traditionnel s'élève à 298 833,37 € HT et que les subventions susceptibles d'être attribuées à ce projet sont les suivantes :

- Conseil général 06 : 40 % de la dépense subventionnable
- Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) : 14,83% de la dépense subventionnable
- Réserve parlementaire : 20 000 €
- Fédération Française de Football : 20 000 € (plafond)

La part communale, sans prendre en compte l'éventuelle subvention de la FFF, devrait avoisiner les 40%.

MAPA « CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET SANITAIRES EN MODULAIRE AU STADE DE FOOTBALL DU SAVE »

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commission MAPA qui s'est réunie le 16 janvier 2015 a proposé de ne pas donner suite au lot n°2 « construction modulaire ». En effet, la construction de vestiaires et sanitaires en traditionnel a une durée de vie bien supérieure au modulaire, ce qui justifie qu'à coût inférieur et qualité supérieure, on opte pour la construction en traditionnel.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission et de déclarer le lot 2 « construction modulaire » sans suite.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité,

MAPA « CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET SANITAIRES TRADITIONNELS AU STADE DE FOOTBALL DU SAVE »

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commission MAPA qui s'est réunie le 16 janvier 2015 a proposé de ne pas donner suite au lot n°1 « VRD ». En effet, seule une entreprise avait répondu à ce lot, identique au lot 1 « VRD » publié dans le cadre du marché de construction modulaire, pour lequel guatre entreprises avaient soumissionné.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission et de déclarer le lot 1 « VRD » sans suite.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

9. AIDE A LA RENOVATION DES FAÇADES

Monsieur le Maire propose une aide à la rénovation des façades au 1, avenue Auguste Blanqui :

M. Jérôme VIGLIETTI, pour un montant de 7550,55 € TTC

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

10. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Suite à la demande du Conseil Municipal en date du 18.12.2014, des recherches ont été effectuées afin d'identifier les débiteurs non identifiables. Ainsi, il est apparu que le débiteur apparaissant sous le nom de VAUCANAT, est en réalité M. VAUCENAT. Il convient donc d'annuler la côte émise au nom de VAUCANAT et de la réémettre au nom de VAUCENAT.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir annuler la côte émise au nom de VAUCANAT.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

11. MOTION DE SOUTIEN AUX NOTAIRES DE FRANCE

Monsieur le Maire indique au Conseil avoir été sollicité par l'étude notariale Brunet-Beck – Arbaud, par courrier en date du 14 janvier 2015, au sujet du projet de loi sur la croissance et l'activité présenté par Monsieur Emmanuel Macron, Ministre de l'Economie, dont une partie

concerne la réforme des professions réglementées. Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer en faveur de la motion de soutien aux notaires de France proposée.

Le Conseil, à l'unanimité, considère que le Ministre de l'Economie ayant finalement accepté, en février, de modifier le dispositif d'encadrement des tarifs des notaires initialement prévu, il n'est plus temps de voter cette motion.

12. <u>REGIE DE L'EAU</u> <u>DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE : MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS COMPTEURS</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un dispositif compteurs de secteurs doit être mis en place sur la commune.

Il annonce que le coût total de ces travaux a été estimé à 22 850 € H.T.

Il demande au Conseil de bien vouloir approuver ce dispositif et propose d'en déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

13. REGIE DE L'EAU DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE : REHABILITATION DE LA CONDUITE D'AEP (SOURCE DU DEROUBET)

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la rupture de la canalisation d'adduction d'eau potable survenue le 1^{er} février 2015, des travaux de réhabilitation de cette canalisation, sur une centaine de mètres pour l'instant, sont indispensables et urgents.

Le coût total de ces travaux a été estimé à 40 000 € H.T.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir accepter le projet de réhabilitation de la canalisation d'adduction d'eau potable et d'en déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

Une étude portant sur la faisabilité d'un accès partant du chemin de Cabot pour rejoindre la source sera réalisée dans un deuxième temps, ainsi qu'un confortement des terrains.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

14. SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire, afin de soutenir l'action sociale prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale de Puget-Théniers, propose de lui allouer une subvention d'un montant de <u>8 964</u> €.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

15. QUESTIONS DIVERSES

 Monsieur Pierre CORPORANDY, adjoint aux finances et au personnel, demande si une estimation a été réalisée par les Domaines pour l'usine Poirier, et s'il existe à ce jour des projets concrets sur cet espace.

Monsieur le Maire répond qu'aucun projet n'est encore arrêté, mais que plusieurs possibilités ont été envisagées, parmi lesquelles la création de nouveaux locaux pour les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) ou la création de résidences d'artistes. Toutefois, il rappelle qu'il y a quelques années la proposition des hoirs Poirier était de deux millions d'euros, ce qui rendait impossible tout projet de rachat.

Monsieur Joseph PEYRE souligne que les pompiers recherchent depuis de nombreuses

années de nouveaux locaux pour établir leur caserne.

 Monsieur Christian DROGREY, conseiller, demande la raison pour laquelle une estimation des Domaines a été demandée pour le hangar du Savé appartenant à M. Jean-Marc PIGNATO.

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'origine un bail emphytéotique avait été signé avec M. Félix PIGNATO et qu'à l'expiration de ce bail, sur délibération du Conseil, la commune avait consenti à vendre ce bien à Jean-Marc PIGNATO qui y exerçait son activité professionnelle. Ce local n'était, à l'époque, d'aucune utilité pour la commune. En revanche, aujourd'hui, il pourrait constituer une opportunité pour y créer les nouveaux locaux des services techniques. A l'inverse, le hangar de M. GIOVANACCI était resté propriété de la commune à l'expiration du bail, la famille GIOVANACCI ne s'étant pas manifestée pour le garder.

Monsieur Gérard MICOL, conseiller, rappelle qu'il faut trouver une solution au problème posé par le terrain de M. Corne, situé derrière le hangar à plaquettes. Lors des dernières intempéries cet hiver, d'importants éboulements se sont produits, bloquant la route du Fraget. La commune a dû procéder au déblaiement à ses frais. Il conviendrait de reprendre le tracé de la route à cet endroit, afin d'éviter l'angle qu'elle forme à l'aplomb de la paroi rocheuse.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Robert VELAY, Maire de Puget-Théniers, lève la séance du Conseil à 21h45.

Le Maire

Robert VELA